

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le mercredi 16 février 2022 à compter de 8 h 30 par vidéoconférence et à huis clos conformément aux arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux et aux décrets en vigueur. L'enregistrement de cette séance du conseil est publié sur le site Web de la MRC, conformément aux mêmes arrêtés.

PRÉSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, Mme Julie Bourdon, mairesse de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, M. Éric de la Sablonnière, directeur général adjoint, Gestion et développement du territoire, et M. Grégory Carl Godbout, greffier, sont également présents.

2022-02-094 **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents à la présente séance et consentent à l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour, à la suite du sujet numéro 4, intitulé « Appui à l'implantation d'un pôle universitaire à Granby »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement que la séance soit rouverte à 8 h 39.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément aux arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux et des décrets en vigueur. Aucune question n'a été transmise au préalable par le public ou les médias.

2022-02-095 **OCTROI DE PRÊTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Soumis : Tableaux des prêts.

ATTENDU le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (PAUPME);

ATTENDU la réouverture du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du PAUPME dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 à compter de décembre 2021 (AERAM2);

ATTENDU les recommandations de Granby Industriel du 10 février 2022 et du 14 février 2022 émises à la suite de l'analyse des dossiers soumis par les entreprises admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. D'octroyer les prêts FLI-AERAM2-171 à FLI-AERAM2-177 décrits aux tableaux des prêts tels que soumis;
2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, le directeur général adjoint, Gestion et développement du territoire, à signer pour et au nom de la MRC les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

Note : **OCTROI DE PRÊTS ADDITIONNELS DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Le sujet précédent demeure ouvert afin d'être traité à nouveau en ajournement.

2022-02-096 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA 1 À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION À ENTREPRENEURIAT HAUTE-YAMASKA POUR LE SOUTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT**

Soumis : Projet d'addenda 1 à l'entente de délégation à Entrepreneuriat Haute-Yamaska pour le soutien et le développement de l'entrepreneuriat.

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, le greffier, à signer l'addenda tel que soumis et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2022-02-097 **APPUI À L'IMPLANTATION D'UN PÔLE UNIVERSITAIRE À GRANBY**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska regroupe une population de près de 95 000 habitants et constitue la onzième MRC la plus peuplée du Québec;

ATTENDU que Granby, ville-centre de la MRC, ne dispose pas de desserte universitaire, et ce, malgré sa très forte population;

ATTENDU la présence déjà existante du Cégep de Granby et les retombées positives de cette institution sur l'éducation des jeunes yamaskois, ainsi que pour l'attractivité de nouveaux talents dans la région;

ATTENDU les nombreux services complémentaires et attractifs qu'offre la Ville de Granby qui sont gages de succès pour accueillir un pôle universitaire;

ATTENDU que l'implantation d'un tel pôle à Granby favoriserait la rétention des jeunes en région et la formation de jeunes professionnels qualifiés pour pallier à la pénurie de main-d'œuvre actuelle, plutôt que d'avoir recours à du recrutement extérieur;

ATTENDU que l'annonce récente de la création de zones d'innovation à Sherbrooke et à Bromont s'inscrit dans le même esprit que le projet de la Ville de Granby, soit de bâtir un pôle de savoir pour la région;

ATTENDU que la présence d'un pôle universitaire constitue un outil de développement économique indéniable pour poursuivre l'essor de la région;

ATTENDU que ce projet aurait des retombées favorables pour toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Yamaska, mais également pour les MRC voisines de Brome-Missisquoi et Rouville;

ATTENDU que ce projet a déjà reçu de nombreux appuis favorables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le préfet Paul Sarrazin et résolu unanimement :

1. D'appuyer la Ville de Granby dans ses démarches visant l'implantation d'un pôle universitaire sur son territoire;
2. De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports, ministre responsable de l'Estrie et député de Granby, M. François Bonnardel, à la ministre déléguée à l'Éducation, ministre responsable de la Condition féminine et députée de Brome-Missisquoi, Mme Isabelle Charest, et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et député de Johnson, M. André Lamontagne.

Note :

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément aux arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux et des décrets en vigueur. Aucune question n'a été transmise au préalable par le public ou les médias.

2022-02-098

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est 8 h 43. Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par Mme la conseillère Julie Bourdon, il est résolu unanimement d'ajourner la séance au 23 février à 8 h.

(Signé)

Mme Johanne Gaouette,
directrice générale et
secrétaire-trésorière

(Signé)

M. Paul Sarrazin, préfet